ID: 040-200087278-20250701-DEL_2506_02_REG-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Landes EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE EAUX MARENSIN MAREMNE ADOUR

| NOMBRE DE COMMUNES : | 31 |
|----------------------|----|
| NOMBRE DE DÉLÉGUÉS : | 62 |
| NOMBRE DE PRÉSENTS : | 32 |
| NOMBRE DE POUVOIR : | 13 |

SÉANCE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cing, le 30 juin à 18h30, le COMITÉ SYNDICAL dûment convoqué le 23 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud à St Vincent de Tyrosse sous la présidence de Monsieur Francis BETBEDER.

Étaient présents : M. Dauga – M. Cas – M. Joie – M. Hernandez – M. Perez - M. Bouyrie – M. Laborde – Mme Counilh – M. Pascouau – M. Moustie – M. Dubearnes – M. Bayens – M. DUCAMP - M. DARRIGADE - MME JAY - M. REMAZEILLES - M. DE LA RIVA - MME DARTIGUEMALLE – M. Diriberry – M. Belestin – Mme Cazalis – M. Garat – M. Betbeder – M. Gelez – M. Romain - M. Coelho - M. Becus - M. Periaut - M. Couture - M. Daulouede - Mme Gonsette -M. JAMMES

Ont donné pouvoir : MME MEDDA à M. JOIE, M. GUILLAMET À M. LABORDE, M. BENOIST À M. Betbeder, M. Lapeyre à Mme Counilh, M. Tollis à M. Gelez, M. Mahe à M. De La Riva, M. Rospars À MME DARTIGUEMALLE, MME LIBIER À M. BELESTIN, M. VENDRIOS À M. DUCAMP, MME BERGEROO À M. Coelho, M. Darets à M. Becus, M. Langouanere à M. Periaut, M. Bouhain à M. Jammes

Absents excusés M. Castel, M. Brutails, M. Labaste, M. Vartavarian, Mme Evene, M. BELLANGER, MME GRACIET, M. LATXAGUE, M. FORGUES, MME CLAVERIE E., M. LAUDINET, M. LARD, M. Brede, M. Guglielmi, Mme Claverie M., M. Castets, Mme Audouy

Le secrétariat a été assuré par : MME CAZALIS

Délibération n° 2025-06-02: Régularisation forages de Moliets et Maâ, Soustons et Vieux **Boucau**

Dans le cadre de la mise en place du Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire des eaux (PGSSE) lors du contrôle des arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploiter les forages, le service a constaté que les débits mentionnés dans les arrêts d'exploitation des forages F5 Moliets, F4 Vieux Boucau, F5 Soustons ne correspondent pas aux débits réels d'exploitation.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025 Reçu en préfecture le 01/07/2025 Publié le 01/07/2025

ID: 040-200087278-20250701-DEL_2506_02_REG-DE

F5 Moliets: 80 m3/h (autorisé) débit d'exploitation 100 m3/h

F4 Vieux Boucau: 55 m3/h (autorisé) débit d'exploitation 100 m3/h

F5 Soustons: passage de 50 m3/h (autorisé) débit d'exploitation 110 m3/h

Compte tenu de l'importance des débits d'exploitation pour assurer la distribution de l'eau sur les différentes communes, il est nécessaire au syndicat de procéder à la régularisation des arrêtés. Ces forages font l'objet d'un suivi régulier conformément à la réglementation, le syndicat a mandaté un bureau d'études d'hydrogéologues « REGL'Eau » pour la réalisation d'un rapport comprenant une partie technique et administrative.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

DECIDE:

- D'**engager** la démarche pour la régularisation des forages de Moliets et Maâ, Soustons et Vieux Boucau
 - o F5 Moliets N°BSS002DYAF
 - o F4 Vieux Boucau N°BSS 002DYUP
 - o F5 Soustons N°BSS002DYYM
- De **demander** un débit d'exploitation individuel
 - o F5 Moliets : passage à 100 m3/h
 - o F4 Vieux Boucau: passage à 100 m3/h
 - o F5 Soustons: passage à 110 m3/h
- De **donner** mandat au Président pour la réalisation des différentes démarches pour cette régularisation

ST VINCENT DE TYROSSE, le 1er juillet 2025

Le Secrétaire de Séance, Isabelle CAZALIS Le Président, Francis BETBEDER

La présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département